

LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)

LE BOURDIGOUL

Département des PYRENEES-ORIENTALES (66) / Commune de TORREILLES (66212)

Texte juridique de référence : Arrêté 2010-160-006 du 09/06/2010

Limite	Observations
<p>La délimitation de la limite transversale de la mer à l'embouchure du BOURDIGOU sur la commune de Torreilles est constatée conformément au plan annexé au présent arrêté.</p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié.</p> <p>Aspects géographiques : La limite est produite à partir de la donnée SIG (Limite du DPM) transmise par la DDTM 66 qui correspond bien au plan annexé à l'arrêté 2010-160-006 (cf. page 2 de cette fiche).</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :



Document(s) officiel(s)

Annexe à l'arrêté préfectoral n°2010-160-0007 du 09/06/2010

Plan figurant la limite transversale de la mer
à l'embouchure du Bourdigou

Annexé à l'arrêté préfectoral n° 2010-160-0006 du 09 JUIN 2010

